

sur les progrès et les perspectives de l'agriculture au Canada.

Il est en effet prévu qu'avec l'évolution future, le revenu personnel disponible se sera accru d'environ 18 p. 100 en moyenne en 1965 et de 70 p. 100 en 1980. A cette augmentation du pouvoir d'achat se joindra l'accroissement naturel de la population lié à une immigration dirigée. Nous dégageons du rapport que l'indice du volume de la production totale devra passer à 232 comparativement à l'indice de 100 qui prévalait durant la période de 1935-1939. L'augmentation la plus sensible devra se faire dans le domaine de la production du bétail et des produits animaux, pour atteindre un indice de 265. Comment le pays répondra-t-il à cette demande?

Si nous convenons que l'augmentation du nombre des terres cultivées sera neutralisée par celui des terres enlevées à l'agriculture pour les besoins industriels et d'habitation, la superficie n'augmentera pas en proportion de l'augmentation des besoins des denrées. Le rapport Gordon prévoit que, en 1980, la superficie cultivée sera de 176 millions d'acres comparativement aux 174 millions que nous avons aujourd'hui. Il s'ensuit donc qu'on satisfera plutôt à ces besoins par une meilleure utilisation des terres et l'établissement d'une politique agricole progressive, réfléchie et dirigée de manière à donner confiance à nos agriculteurs et à leur permettre de participer aux avantages qu'apportent les richesses du pays au même degré que les autres classes de la société.

Monsieur le président, on peut adopter plusieurs méthodes pour augmenter le rendement de nos sols. Je ne vais pas m'attarder sur des détails techniques de production et d'améliorations de nos terres. Ces réalisations se concrétisent normalement par suite de l'élaboration d'une politique agricole bien équilibrée comme celle que nous avons connue au cours des 22 années du régime libéral.

Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas faire des changements. Il est temps plus que jamais d'améliorer nos lois, et c'est précisément pour cela qu'en 1955 le gouvernement libéral a institué une commission chargée de faire enquête sur les progrès et les perspectives agricoles du pays. Le rapport de cet organisme nous a été communiqué en 1957, et c'est à la lumière de cette étude que doivent s'inspirer les changements qui s'imposent. C'est ce qu'a compris le parti libéral et c'est pourquoi, au cours de la dernière campagne électorale, les Canadiens ont entendu énoncer des idées nouvelles dans le domaine de l'agriculture. Le parti conservateur, de son côté, a fait quelques promesses vagues qu'il ne semble pas vouloir remplir. Depuis qu'il a fait adopter sa loi sur la stabilisation

des prix agricoles, le gouvernement croit avoir trouvé la solution à tous les problèmes agricoles. Quoique cette loi ne comporte aucune amélioration à la loi sur le soutien des prix adoptée par les libéraux, elle était tout de même nécessaire au même titre que l'était la loi adoptée sous le régime libéral.

Cette loi, qui a été l'objet de beaucoup de controverses lors de la dernière session, est aujourd'hui bien critiquée. Elle ne répond pas au but pour lequel elle a été adoptée. Pour s'en rendre compte, il suffit d'analyser le préambule qui se lit ainsi:

...pour aider l'industrie de l'agriculture à obtenir un juste rendement de son travail et de son placement, de même que maintenir un rapport équitable entre les prix reçus par les cultivateurs et le coût des marchandises et services qu'ils achètent, ce qui fournira aux cultivateurs une juste part du revenu national...

Ce préambule est magnifique en théorie, mais, à toute fin pratique, que signifie-t-il pour le cultivateur? Une déception pour plusieurs.

J'ai déjà eu l'occasion de dénoncer ici les résultats qu'a entraînés cette loi pour les producteurs de lait destiné à la fabrication de la poudre de lait. J'ai dit que les cultivateurs touchent maintenant 10c. de moins les 100 livres de lait et je répète que, dans la province de Québec, les cultivateurs reçoivent 10c. de moins les 100 livres de lait depuis l'adoption de cette loi, sans compter les \$200,000 que les fabricants ont perdu sur les stocks qu'ils avaient en main lorsque le ministre a décidé de diminuer le prix. Le lait, dans la plupart des régions de la province de Québec, dans les provinces Maritimes et le nord de l'Ontario, où l'on fabrique la poudre de lait, se vend de \$2.75 à \$2.80 les 100 livres. Je puis affirmer que, dans la province de Québec, le lait se vend \$2.79 les 100 livres, alors que l'année dernière il se vendait \$2.90 les 100 livres.

**Une voix:** Comment le savez-vous?

**M. Boulanger:** Est-ce qu'un honorable député désire me poser une question?

**Une voix:** Non. Il se questionne lui-même.

**M. Boulanger:** Le caractère temporaire que l'on avait attribué à cette loi lors de son adoption, en 1945, semble être la fin à laquelle vise le gouvernement conservateur dans le domaine agricole.

Une politique saine doit reposer sur la pleine compréhension d'un principe économique qui ne diffère pas tellement de celui qui a cours dans l'industrie.

En agriculture, ce principe consiste à tirer le plus possible d'une superficie donnée de terrain, en y consacrant le moins d'efforts possible, et ce à un coût de revient minimum.